

« FONCIERE REBAN »
Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 1.588.160 Euros
Siège social : 2839 Avenue de la Résistance
83000 TOULON

RCS TOULON 508 901 964

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE DU 29 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 29 juillet,

Au siège social,

Monsieur André REBOUL, Gérant de la société « FONCIERE REBAN », a, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, pris les décisions suivantes concernant le transfert du siège social de la Société :

PREMIERE DECISION : transfert de siège social et modification corrélative des statuts

Monsieur André REBOUL, agissant en qualité de Gérant de la Société, décide de transférer le siège social de la Société, actuellement fixé 2839 Avenue de la Résistance 83000 TOULON, à l'adresse suivante : **148 Boulevard Gambetta 83390 CUERS**, à compter de ce jour.

En conséquence, la Gérance, dûment habilitée par les statuts, décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

« Article 5 – SIEGE SOCIAL


Le siège social est fixé à : 148 Boulevard Gambetta 83390 CUERS ».

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION : pouvoirs en vue des formalités

La Gérance délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par la Gérance, après lecture, dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil) par l'Autorité de Certification "DocuSign", les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante : <https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>. Il sera retranscrit sur le registre de ses décisions tenu par la Gérance au siège social.

Signé par :

2C1C8842AAC34F8...

LE GERANT :
Monsieur André REBOUL